

POUR QUE LA
PROCHAINE GÉNÉRATION
AUSSI PUISSE
PROFITER DE SA
JEUNESSE.

Sommaire

Introduction	3
<hr/>	
Nous agissons durablement, conscients de nos responsabilités	4
Prévoyance vieillesse viable	4
Placements durables	4
Immobilier	4
Titres	4
Engagement	5
<hr/>	
Jalons	6
Adaptation de la stratégie sur les prestations	6
Normes de durabilité pour l'immobilier et les titres	7
<hr/>	
Rapport d'activité 2024	8
Adaptation des prestations	8
Analyse des actifs et des passifs	8
Immobilier	8
Titres	12
<hr/>	
Perspectives pour 2025	13
La CPE fait profiter les assurés de sa réussite	13
Amélioration systématique de l'immobilier	13
<hr/>	
Glossaire	14
<hr/>	

Introduction

Avec 29 000 personnes assurées et une fortune d'environ 12 milliards CHF, la CPE est l'une des grandes institutions de prévoyance en Suisse. Nous assurons le personnel de plus de 200 entreprises affiliées avec des prestations obligatoires et subobligatoires régies par la primauté des cotisations dans le 2^e pilier.

La CPE est synonyme de prestations financées durablement et de performances supérieures à la moyenne pour le capital investi. Une approche orientée vers l'avenir – donc durable – pour la prévoyance s'avère tout aussi importante qu'une stratégie de placement réussie à long terme.

La durabilité est synonyme d'équilibre. En matière de prévoyance professionnelle, cela signifie des rentes équitables pour toutes les générations. Les plus jeunes ne doivent pas cofinancer les rentes des générations plus âgées. Car chaque personne assurée doit recevoir à la retraite ce qu'elle a épargné durant sa vie professionnelle. C'est sur ce principe que repose le 2^e pilier.

Compte tenu de l'importance que revêt notre institution de prévoyance en Suisse, nous sommes conscients de cette responsabilité particulière vis-à-vis des entreprises affiliées, de leurs collaboratrices et collaborateurs et des bénéficiaires de rentes.

Depuis plus de 100 ans, nous nous engageons en faveur d'une prévoyance optimale pour les entreprises affiliées et leurs collaboratrices et collaborateurs. Une prévoyance dont pourra également profiter la prochaine génération. Il s'agit d'un engagement qui inclut la prise en compte des préoccupations, des besoins et des objectifs de la prochaine génération, ce qui est indissociable du sens des responsabilités, de l'anticipation et de l'investissement.

Lors de nos décisions de placement, nous poursuivons notre objectif fondamental visant à garantir durablement les prestations des assurés à la retraite, ou en cas d'invalidité ou de décès. Pour ce faire, nous visons un rapport équilibré entre rendement, risque et durabilité.

Dans ce contexte, «investir durablement» signifie pour la CPE, dans la mesure du possible, que les critères écologiques et sociaux ainsi que les questions de gouvernance doivent être pris en compte dans les décisions, en plus des critères financiers habituels.

Le rapport sur la durabilité que nous publions documente nos principales activités dans ce domaine.

Nous agissons durablement, conscients de nos responsabilités

Dans le contexte d'une caisse de pension, agir durablement signifie que la caisse peut répondre aux besoins de ses assurés à long terme. Ce principe est garanti en premier lieu par des mesures de prévoyance. Pour la fortune, nous assumons notre responsabilité éthique, écologique et sociopolitique là où nous avons une influence directe.



PRÉVOYANCE VIEILLESSE VIABLE

Nous réalisons une performance supérieure à la moyenne et versons des rentes équitables aux générations futures également.

- Nos rentes reposent sur des rendements réalisables à long terme sur les marchés financiers.
- Le Conseil de fondation de la CPE a toujours fixé les rentes – et donc les taux de conversion sur lesquels reposent les rentes – de façon responsable, équitable et durable, afin de minimiser la redistribution des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes.
- Les rentes courantes sont inscrites au bilan de sorte que le degré de couverture de la CPE corresponde à la situation financière effective, c.-à-d. en appliquant un taux actuariellement correct.
- Les avoirs de vieillesse des assurés rapportent durablement les mêmes intérêts que les rentes courantes. La politique de rémunération constante appliquée par le Conseil de fondation y veille.
- Pour financer les pertes de conversion résultant de la différence entre les taux de conversion actuariels et réglementaires, les entreprises versent une cotisation supplémentaire de 0,55 % de la masse salariale assurée.
- En cas de découvert éventuel, toutes les parties concernées (assurés actifs, entreprises et bénéficiaires de rentes) contribuent à l'assainissement de la CPE.

PLACEMENTS DURABLES

La durabilité éthique, écologique, sociopolitique et ses conséquences sur la stratégie de placement d'une caisse de pension nous tiennent à coeur. Ainsi, nous investissons spécifiquement dans les énergies renouvelables et privilégions particulièrement les investissements conformes aux critères ESG. Les catégories de placement Immobilier et Titres jouent ainsi un rôle primordial pour une gestion de fortune durable.



IMMOBILIER

Nous réduisons de moitié les émissions de CO₂ de nos immeubles d'ici 2030. En 2050, ils seront neutres en CO₂.

Pour les placements immobiliers directs, qui représentent environ 15 % de notre portefeuille, nous avons défini une trajectoire de réduction dans laquelle nous nous fixons pour objectif de diviser par deux les émissions de CO₂ d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone jusqu'en 2050. Cela signifie que les nouvelles constructions sont réalisées conformément aux acquis technologiques les plus récents. Dans le cas des rénovations, nous nous efforçons constamment d'obtenir une remise en état peu énergivore et de renoncer aux combustibles fossiles. Par ailleurs, nous nous engageons pour le démantèlement des systèmes de chauffage au gaz et au mazout ainsi que pour le montage d'installations photovoltaïques et d'autres mesures visant à réduire la consommation énergétique de nos immeubles.



TITRES

Outre les aspects financiers, nous intégrons des critères écologiques, sociaux et de gouvernance.

Placements directs en actions

Pour les placements directs, nous prenons comme référence la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). En outre, nous élargissons la liste des pays exclus conformément à l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous incluons en plus les critères ESG dans le processus d'analyse et le choix de nos actions. Nous visons à accroître ainsi la durabilité de notre portefeuille tout en conservant le potentiel de rendement. Dans le cas des titres de participation suisses, nous exerçons activement les droits de vote.

Placements directs en obligations

Dans ce cas aussi, nous suivons la liste d'exclusion de l'ASIR. De plus, nous investissons moins dans les émetteurs à forte émission de CO₂ et leur préférons les « obligations durables », améliorant ainsi la durabilité de notre portefeuille obligataire. En outre, la liste des pays exclus est étendue conformément à l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme pour les placements en actions.

Placements collectifs

Lors du choix de produits ou de gestionnaires, nous privilégions les gestionnaires de fortune qui incluent les facteurs ESG dans leurs processus de placement et s'alignent ce faisant sur les normes internationales (par exemple les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies ou le Pacte mondial des Nations Unies) ou des organisations telles que Climate Action 100+. Nous évaluons tous les produits détenus dans notre portefeuille pour voir dans quelle mesure ils satisfont à ces exigences.



ENGAGEMENT

Nous assumons notre responsabilité envers les assurés, la société et l'environnement.

Nous investissons de manière durable et prenons au sérieux notre responsabilité éthique, écologique et sociopolitique. Un actionnaire et copropriétaire d'une entreprise jouit d'un certain nombre de droits lui permettant d'initier des changements positifs. C'est pourquoi la CPE a adhéré à l'Engagement Pool d'UBS Asset Management. Le pool représente les actionnaires, exerce le droit de vote par procuration lors des assemblées générales et entre en dialogue avec les entreprises pour atteindre les objectifs ESG et favoriser ainsi le changement vers un avenir plus durable.

CRITÈRES ESG

Trois domaines sont pris en compte pour mesurer la durabilité: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. L'abréviation ESG est reprise de l'anglais pour Environmental, Social et Governance.

Dans le domaine de l'environnement (E), la stratégie de protection du climat, une gestion des ressources respectueuse de l'environnement et l'utilisation d'énergies renouvelables sont d'une importance capitale. Les émissions doivent être réduites et la protection des eaux, améliorée.

Dans le domaine social (S), l'accent est mis sur des conditions de travail équitables, le respect des droits de la personne, l'accès à la formation continue, la sécurité au travail et la santé. En outre, le travail forcé et le travail des enfants doivent être exclus.

La gouvernance (G) met l'accent sur une gestion éthique de l'entreprise, un standard de compliance élevé ainsi que la prévention de la corruption par des organes de surveillance indépendants. Une politique de rémunération transparente et équitable en fait également partie.

Jalons

L'objectif principal d'une caisse de pension consiste à garantir ses prestations de prévoyance.

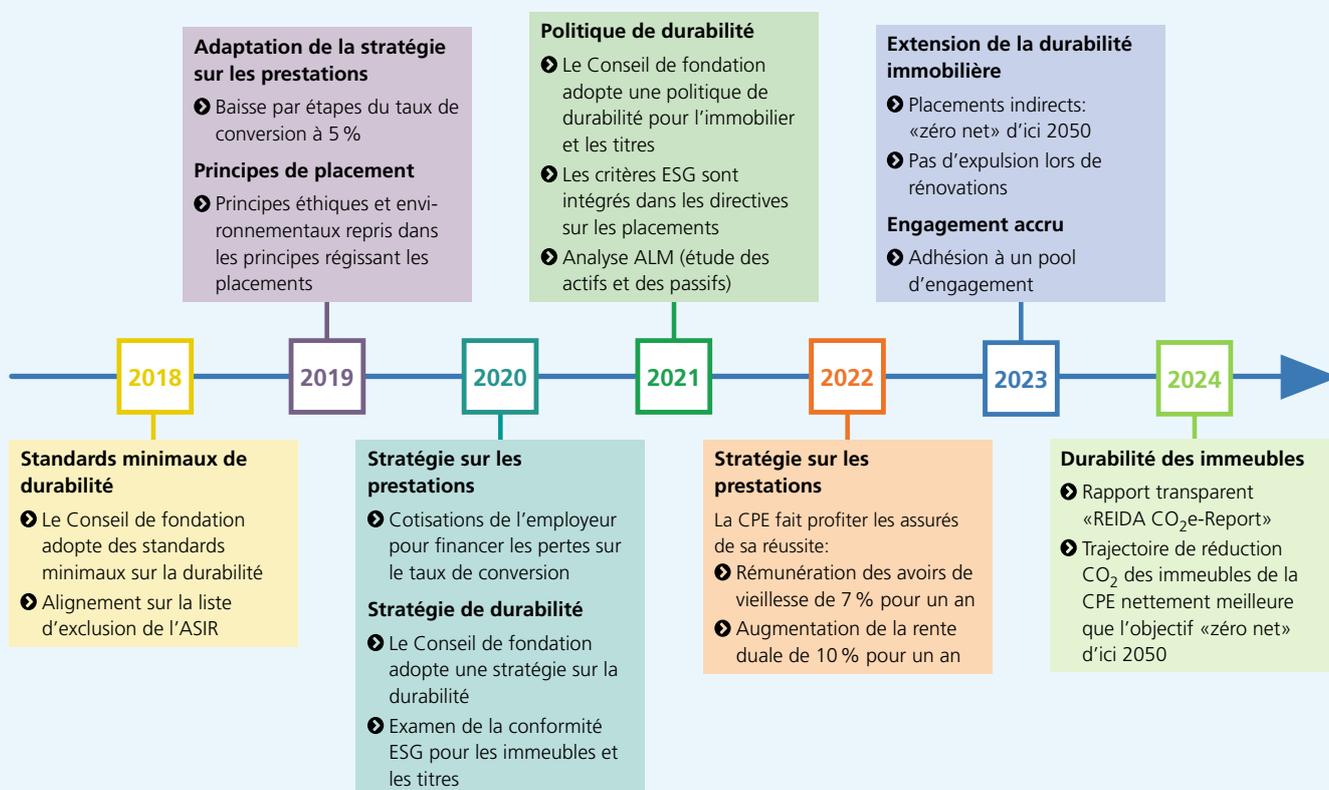
La CPE investit de manière rentable et sûre l'argent que les salariés et les employeurs versent chaque mois pour leur retraite. Avec clairvoyance, discipline et transparence, le capital est investi de manière responsable et orientée vers le rendement, afin que nos assurés bénéficient d'une bonne rente après leur départ à la retraite.

Une approche orientée vers l'avenir – c'est-à-dire durable – est tout aussi importante que la bonne stratégie de placement pour la prévoyance. Le taux de conversion est un élément central en la matière.

ADAPTATION DE LA STRATÉGIE SUR LES PRESTATIONS

Nous avons fait nos devoirs très tôt et adapté les taux de conversion en plusieurs étapes à l'allongement constant de l'espérance de vie et à la baisse du rendement généré par les placements. Ainsi, le taux de conversion pour la retraite à 65 ans a été progressivement abaissé de 6,8 % (2011) à 5 % en 2024.

Afin que le taux de conversion ne descende pas en dessous de 5 %, les employeurs prennent en charge une cotisation supplémentaire de 0,55 % de la masse salariale assurée. Cette contribution sert à financer les pertes de conversion résultant de la différence entre les taux de conversion actuariels et réglementaires.



Grâce à des délais de transition de plusieurs années et à des mesures de compensation ciblées, ainsi qu'à la possibilité d'adapter les plans de prévoyance, la CPE a veillé à ce que la baisse des taux de conversion puisse être atténuée pour les personnes assurées.

Avec cette baisse des taux de conversion, le Conseil de fondation a fixé les rentes de manière responsable, durable et équitable. Nous avons ainsi pu éviter en grande partie la redistribution des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes.

Depuis 2014, nous versons en outre nos rentes de vieillesse et les rentes de conjoint qui en découlent de manière duale: 90 % de la rente sont garantis et toujours versés (rente de base). Les 10 % restants sont variables et dépendent du degré de couverture de la CPE. La rente de vieillesse visée correspond à un versement de 100 %, qui est atteint lorsque le degré de couverture est compris entre 100 % et 119,9 %. Si la CPE se porte bien financièrement et que le degré de couverture est plus élevé, la rente est augmentée jusqu'à 10 % de la rente de vieillesse visée. Si le degré de couverture est inférieur à 100 %, la rente est réduite à 90 % maximum de la rente de vieillesse visée.

Depuis l'introduction des rentes duales, l'objectif de 100 % a été atteint chaque année, voire dépassé.

NORMES DE DURABILITÉ POUR L'IMMOBILIER ET LES TITRES

En 2018, le Conseil de fondation de la CPE a décidé d'intégrer des normes minimales de durabilité dans le Règlement sur les placements. Il a également décidé de prendre des décisions d'investissement en se basant sur la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

Depuis 2019, des critères d'exclusion sont donc mis en œuvre dans nos portefeuilles au niveau des pays, des secteurs et des entreprises, et d'autres normes internationales, comme les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment).

La même année 2019, le Conseil de fondation a intégré des lignes directrices éthiques et écologiques dans les principes de placement et dans les lignes directrices. Cette décision a été suivie un an plus tard par celle de développer et de mettre en œuvre une stratégie de durabilité. Cela signifie que nous accordons encore plus d'importance au thème de la durabilité dans nos placements en actions et en obligations.

Afin d'atteindre les objectifs de protection du climat fixés par l'Accord de Paris et les objectifs de la Confédération, nous avons analysé en 2020 l'empreinte énergétique et relevé les données énergétiques de nos immeubles. A cette occasion, des trajectoires de réduction ont été définies en vue de réduire le bilan carbone à 0kg de CO₂ par m² d'ici 2050 et d'abaisser l'intensité énergétique à 40kWh par m² de SRE (surface de référence énergétique) via des mesures d'optimisation et d'assainissement énergétique. Afin de tenir compte des développements technologiques, les courbes cibles ont été fixées jusqu'en 2030. Les courbes cibles pour la prochaine décennie seront fixées cette année-là.

Depuis 2021, la CPE fait évaluer et comparer l'orientation des portefeuilles d'actions et d'obligations dans le cadre du score annuel de qualité selon les critères ESG. Lors d'appels d'offres pour de nouveaux gestionnaires de fortune externes, la préférence est donnée aux gestionnaires ou aux produits qui répondent le mieux à nos exigences.

Rapport d'activité 2024

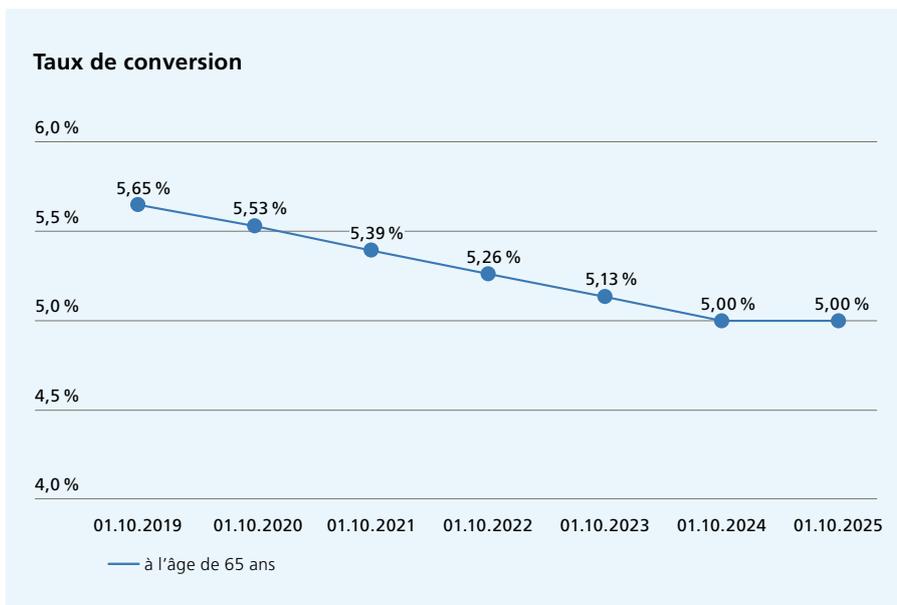
ADAPTATION DES PRESTATIONS

Dans le cadre des mesures décidées en 2018, le taux de conversion pour un départ en retraite à 65 ans a atteint l'objectif visé de 5 % au 1^{er} octobre 2024.

ANALYSE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Le Conseil de fondation examine régulièrement la capacité de risque et la stratégie de placement de la CPE. L'analyse des actifs et des passifs réalisée en 2024 a abouti aux conclusions suivantes:

- Les bases techniques demeurent inchangées.
- La capacité de risque financière et structurelle plus élevée permet d'adapter légèrement la stratégie de placement; il en résulte une hausse du rendement des placements attendu.
- Les avoirs de vieillesse peuvent être rémunérés de 2 % à 3 % lorsque la CPE atteint l'équilibre financier.



IMMOBILIER

Les objectifs de protection du climat de l'Accord de Paris et les objectifs de la Confédération visent à ce que les émissions de CO₂ dues à l'exploitation des bâtiments soient pratiquement inexistantes d'ici 2050.

A partir de l'exercice 2024, la CPE établit son rapport sur la base du «REIDA CO₂e-Report». Celui-ci inscrit au bilan les indicateurs environnementaux «intensité des émissions de CO₂e» et «intensité énergétique» découlant de l'exploitation des bâtiments.

La CPE a procédé au relevé de la consommation 2024 de tous ses immeubles. L'évaluation a été réalisée par REIDA. A cette occasion, REIDA a adapté les valeurs initiales calculées par pom+ Consulting SA en 2019 aux nouvelles méthodes de calcul.

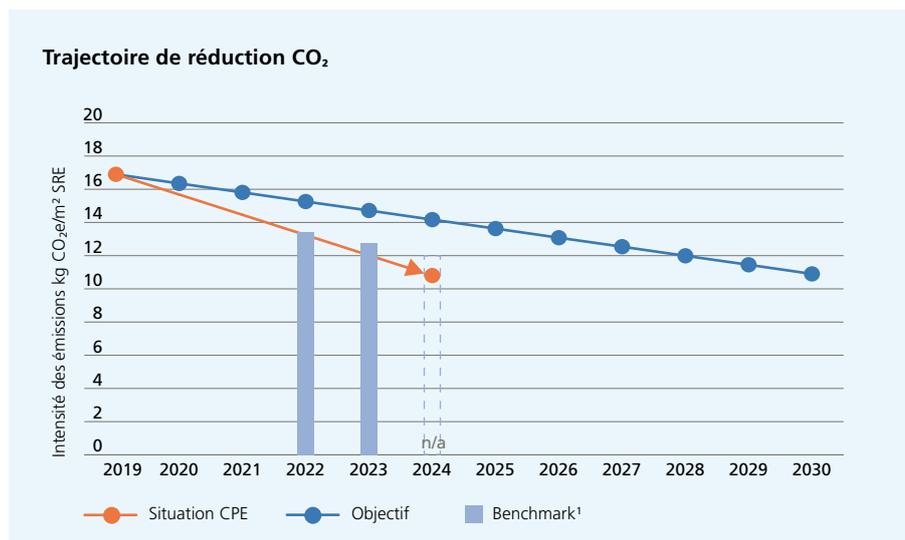
ZÉRO NET D'ICI 2050

L'objectif «zéro net» se réfère aux émissions de CO₂ des biens immobiliers. Celles-ci se mesurent en émissions de CO₂ par m² de surface de référence énergétique (SRE).

Les objectifs de la Confédération prévoient que l'intensité en CO₂ – la consommation totale de CO₂ ramenée à la surface habitable – soit aussi proche que possible de 0 kg de CO₂ par m² de SRE d'ici 2050.

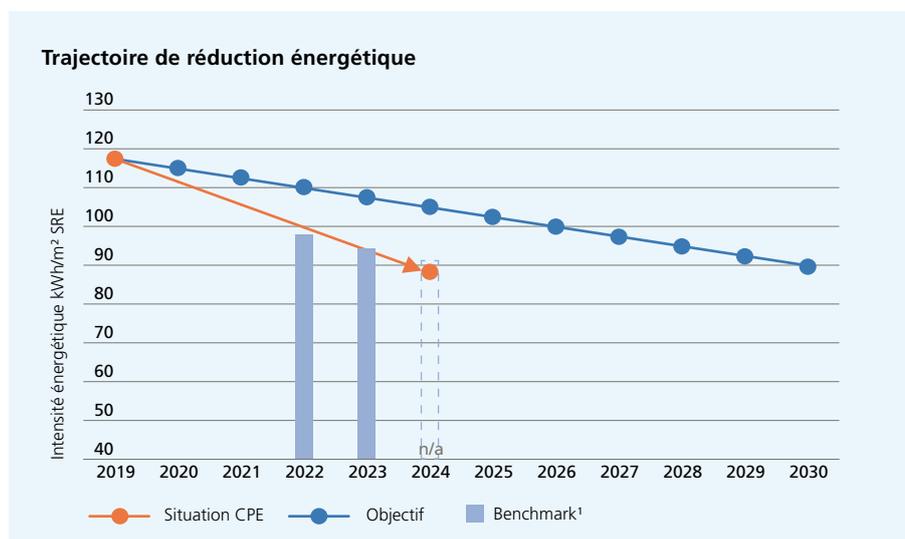
D'après le «REIDA CO₂e-Report 2025» l'intensité des émissions de CO₂e du portefeuille immobilier a pu être abaissée de 36 %, passant de 16,9kg de CO₂e par m² de SRE (surface de référence énergétique) en 2019 à 10,8kg de CO₂e par m² de SRE en 2024. Le portefeuille immobilier de la CPE occupe donc une meilleure position sur la trajectoire de réduction CO₂ que la valeur exigée par les objectifs de protection du climat. D'ici 2050, les émissions de CO₂ doivent être ramenées à 0kg de CO₂e par m² de SRE.

L'intensité énergétique a quant à elle diminué de 25 %, passant de 117,4kWh par m² de SRE en 2019 à 88kWh par m² de SRE en 2024. Le portefeuille immobilier occupe également une bien meilleure position sur la trajectoire de réduction énergétique que celle exigée par les objectifs de protection du climat. D'ici 2050, nous visons une réduction de l'intensité énergétique à 40kWh par m² de SRE.



Source: REIDA CO₂e-Report 2025, portefeuille de la CPE, 29 janvier 2025

¹ Le benchmark pour 2024 n'était pas encore disponible au moment de la publication du rapport sur la durabilité.



Source: REIDA CO₂e-Report 2025, portefeuille de la CPE, 29 janvier 2025

¹ Le benchmark pour 2024 n'était pas encore disponible au moment de la publication du rapport sur la durabilité.

A côté des aspects économiques et écologiques, la CPE assume également sa responsabilité sociale en tant que bailleur. Nous tenons à ce que les loyers soient raisonnables et socialement acceptables.

La CPE s'est fixé pour objectif de ne pas procéder à des expulsions lors de rénovations. Cela signifie que nous nous efforçons de ne pas résilier les contrats de bail lors de la rénovation des logements et de permettre aux locataires de rester dans l'immeuble.

Trajectoire de réduction

Pour chacun de nos immeubles, il existe un plan détaillé relatif aux mesures d'optimisation de la gestion énergétique et aux futurs travaux de rénovation et d'assainissement. Afin de pouvoir faire des déclarations fondées sur le bilan énergétique et de CO₂ sur la période de planification allant jusqu'en 2050, nous utilisons la trajectoire de réduction comme instrument de planification stratégique.

Pour atteindre les objectifs climatiques, il est prévu de mettre en œuvre des mesures le long de la trajectoire de réduction d'ici 2030. Le tableau de marche pour les dix prochaines années, jusqu'en 2040, est ensuite établi en tenant compte des derniers développements technologiques et des normes en vigueur.

Remplacement de chauffages au mazout et au gaz

En 2024, la CPE a remplacé un chauffage au mazout à Winterthur par un raccordement au réseau de chauffage à distance. Dans le cadre du projet d'assainissement à Fribourg (voir page 11), des préparatifs ont été faits pour permettre de remplacer les chauffages au mazout et au gaz par le raccordement au réseau de chauffage à distance dès que celui-ci sera disponible.

Développement de l'énergie solaire

Les besoins en électricité des locataires doivent être couverts de plus en plus par de l'électricité solaire autoproduite. Une analyse complète du potentiel et de la rentabilité des installations photovoltaïques sur l'ensemble des immeubles de la CPE a été réalisée.

Lors de nouvelles constructions et de rénovations, une vérification a toujours lieu pour établir si l'équipement de l'immeuble avec une installation photovoltaïque est techniquement possible et économiquement judicieux. En 2024, la CPE a installé et mis en service de nouvelles installations à Nyon et à Winterthur.

Electromobilité

Nous équipons nos immeubles de stations de recharge électrique. Pour les nouvelles constructions, ce besoin est pris en compte dès la planification. En 2024, des installations ont été mises en place dans des immeubles à Winterthur et à Lausanne. D'autres bornes de recharge seront installées dans les années à venir.

Un contrat-cadre a été signé en 2023, permettant un processus de commande standardisé dans toute la Suisse.

Optimisations de l'exploitation

La CPE a clôturé un projet d'optimisation de l'exploitation. L'objectif de ce projet consistait à réduire les besoins énergétiques de ses immeubles par des mesures d'optimisation ciblées à court terme. Tous les immeubles ont été analysés afin de déterminer si les besoins en énergie pouvaient être optimisés par des réglages du chauffage, des contrôles de fonctionnement, l'installation d'éclairages LED et d'autres mesures. La CPE a déjà mis en œuvre 73 mesures; d'autres sont prévues et seront réalisées.

Placements immobiliers indirects

Les placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger disposent d'une notation de durabilité et de climat. Tous les placements immobiliers indirects de la CPE suivent une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ pour un bilan net nul d'ici 2050.



Assainissements sans expulsions: un exemple de réussite à Fribourg

A Fribourg, 140 appartements ont été rénovés, une surélévation a permis de créer 18 nouveaux logements et toute l'enveloppe du bâtiment a été isolée, le tout en moins de deux ans. Pendant la durée des travaux, des logements de remplacement ont été mis à la disposition des locataires au sein de l'immeuble. Ces derniers ont bénéficié d'un soutien pour leur déménagement temporaire ou d'un délai de résiliation de bail plus court s'ils

souhaitaient quitter leur appartement. En dépit des défis majeurs que représente l'assainissement d'un immeuble habité, le projet a pu être clôturé six mois plus tôt que prévu et conformément au budget établi.

L'exemple de Fribourg montre clairement qu'il est possible de réaliser des rénovations de manière socialement acceptable, dans l'intérêt à la fois des locataires et des propriétaires.

TITRES

Dans l'optique d'une sélection durable des placements, la CPE tient compte non seulement des aspects financiers, mais aussi des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG).

L'orientation vers les critères ESG se reflète dans le score de qualité correspondant. Celui-ci mesure la capacité à gérer les risques et les opportunités à moyen et long terme liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nos portefeuilles d'actions et d'obligations présentent un score de 7 sur 10, soit un score nettement supérieur à celui de l'indice de référence. La meilleure note du portefeuille de 7,0 (année précédente 7,1) par rapport à l'indice de référence de 6,9 (année précédente 6,8) résulte d'une proportion plus élevée d'investissements obtenant au moins la note AAA ou AA, à savoir 52 % dans le portefeuille contre 49 % dans l'indice de référence.

Le 1^{er} janvier 2024, la CPE a adhéré à l'Engagement Pool de Credit Suisse Asset Management (désormais UBS Asset Management). Ce pool représente les actionnaires, exerce le droit de vote par procuration lors des assemblées générales et entre en dialogue avec les entreprises pour atteindre les objectifs ESG et favoriser ainsi le changement vers un avenir plus durable.

Gestionnaires de fortune externes

Nos exigences envers les gestionnaires de fortune externes sont basées sur les principes de l'investissement responsable des Nations Unies.

Les exigences de la CPE sont en substance les suivantes:

- Le gestionnaire du fonds a signé les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies ou s'y emploie.
- Les critères ESG font partie intégrante du processus d'investissement.
- Les critères d'exclusion, l'exercice des droits de vote et l'engagement doivent s'inscrire dans le sens d'une orientation durable du portefeuille.

Lors de nouveaux appels d'offres, seuls des placements collectifs qui répondent à ces exigences sont retenus. Les produits existants, quant à eux, ont été examinés pour déterminer s'ils répondaient aux exigences.

Mesures

Le Règlement sur les placements de la CPE stipule qu'outre les aspects financiers, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte lors de la sélection des placements. Les critères sont basés sur la législation suisse et sur les conventions internationales auxquelles souscrit la Suisse.

ESG Quality Score – Actions et obligations combinées

	CPE		Benchmark		Différence 2024
	2024	2023	2024	2023	
Notation ESG	A	A	A	A	
Note globale	7,0	7,1	6,9	6,8	1,3 %
Critères environnementaux	6,0	6,0	6,1	5,9	-1,6 %
Critères sociaux	5,3	5,3	5,2	5,2	1,8 %
Critères de gouvernance	6,4	6,2	6,1	6,0	4,9 %

Source: Rapport ESG «yourSRI ESG Report» de la CPE, CSSP – Center for Social and Sustainable Products AG, 14 janvier 2025

Perspectives pour 2025

LA CPE FAIT PROFITER LES ASSURÉS DE SA RÉUSSITE

Grâce à la politique responsable et prévoyante du Conseil de fondation, la CPE dispose de réserves suffisantes et se trouve toujours dans une situation financière stable avec un degré de couverture de 120,3 % au 31 décembre 2024.

La CPE a clôturé l'exercice 2024 sur un bon résultat financier. Le Conseil de fondation a donc décidé de rémunérer les avoires de vieillesse à un taux d'intérêt de 4 % en 2025.

De plus, le degré de couverture tout juste supérieur à 120 % au 31 décembre 2024 permet à la CPE de majorer les rentes duales de 5 % pendant un an à partir du 1^{er} avril 2025. Il s'agit de la deuxième augmentation des rentes duales depuis leur introduction en 2014. De même, l'objectif de versement de 100 % a toujours été atteint jusqu'ici. Cela montre que l'introduction de la rente duale a été une bonne décision, tout à l'avantage des bénéficiaires de rentes.

AMÉLIORATION SYSTÉMATIQUE DE L'IMMOBILIER

La remise en état énergétique de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des installations de chauffage à combustibles fossiles constituent un élément important dans l'exercice de notre responsabilité écologique. Lorsque cela s'avère impossible en raison des conditions locales lors de la rénovation d'immeubles en propriété directe, nous misons sur des mesures alternatives pour améliorer l'efficacité et réduire efficacement les ressources.



Nouvelle installation photovoltaïque sur le toit de l'immeuble résidentiel Endlikerstrasse/Tösstalstrasse à Winterthur

Les mesures d'optimisation prévues doivent permettre de réduire l'intensité énergétique de plus de 20 % de 2019 à 2026, un objectif que la CPE a d'ores et déjà atteint. Les émissions de CO₂ doivent elles aussi être réduites de 40 % d'ici 2026. La réduction se chiffre actuellement à 36 %.

La CPE prévoit différents projets de rénovation et de construction ou ceux-ci sont déjà en cours d'exécution. Ainsi, des rénovations énergétiques de l'enveloppe de plusieurs bâtiments ainsi que le remplacement de chauffages au gaz par un raccordement au chauffage à distance sont planifiés. De plus, d'autres installations photovoltaïques et des bornes de recharge pour l'électromobilité seront mises en place.

Projets en voie de réalisation

Immeuble résidentiel et commercial Rue Jacques-Vogt 1–3 et Boulevard de Pérolles 32–34, Fribourg	– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment – Remplacement des chauffages au gaz et au mazout par un raccordement au chauffage à distance – Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation
Immeuble résidentiel et commercial Avenue d'Echallens 61, Lausanne	– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment – Remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur – Installation de panneaux photovoltaïques et de stations de recharge électrique – Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation
Immeuble résidentiel Endlikerstrasse/Tösstalstrasse, Winterthur	– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment – Remplacement du chauffage au mazout par un raccordement au chauffage à distance – Installation de panneaux photovoltaïques et de stations de recharge électrique – Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation
Immeuble résidentiel Chemin d'Eysins 54, Nyon	– Rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment – Installation de panneaux photovoltaïques – Pas d'expulsion: les locataires restent dans l'immeuble pendant la rénovation

Glossaire

Asset & Liability Management (ALM)

Approche de gestion qui implique la coordination et la gestion ciblées des actifs et des passifs, c'est-à-dire l'harmonisation du portefeuille de placements (assets) avec les engagements actuariels (liabilities).

ASIR

Association suisse pour des investissements responsables: l'ASIR est une association d'investisseurs institutionnels fondée en 2015. L'association fournit à ses membres des services qui leur permettent d'orienter leurs décisions d'investissement en fonction de l'environnement, de la société et de l'économie.

Climate Action 100+

Il s'agit d'une initiative dirigée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

CO₂e

Equivalents CO₂ ou équivalents de dioxyde de carbone. Il s'agit d'une unité de mesure visant à uniformiser l'impact des différents gaz à effet de serre sur le climat.

CSSP

Center for Social and Sustainable Products AG: fournisseur de services externe de la CPE qui procure des évaluations transparentes des critères ESG au niveau du portefeuille par rapport aux pairs et aux indices de référence.

Engagement Pool

(pool d'engagement)

De tels pools s'engagent à promouvoir des investissements durables et une croissance économique saine, qui préservent les intérêts de la société dans son ensemble sur le long terme. Ils proposent des fonds de placement durables, des analyses d'assemblées générales avec des recommandations de vote, le dialogue des actionnaires avec les entreprises ainsi que des notations sur la durabilité des entreprises.

ESG

ESG (Environmental, Social, Governance) désigne trois domaines: l'environnement (p. ex. émissions de CO₂, utilisation efficace de l'énergie, protection des eaux), le social (p. ex. conditions de travail équitables, gestion de la chaîne d'approvisionnement) et la bonne gouvernance d'entreprise (p. ex. politique de rémunération transparente, structure du conseil d'administration, etc.).

Intensité en CO₂

Indique la quantité de dioxyde de carbone produite par rapport à la surface d'habitation ou de travail utilisée.

Intensité énergétique

Consommation d'énergie finale répartie sur la surface d'habitation ou de travail utilisée.

LPP

Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25 juin 1982, en vigueur depuis 1985.

Obligations durables (sustainability bonds)

Emprunts durables servant exclusivement au (re)financement de projets présentant une utilité écologique et sociale.

pom+

pom+ Consulting SA: fournisseur de services externe de la CPE, qui évalue régulièrement le portefeuille immobilier en termes de paramètres énergétiques et de trajectoires de réduction pour atteindre les objectifs climatiques.

REIDA

Real Estate Investment Data Association: une organisation sectorielle à but non lucratif. REIDA recourt à l'indice de référence CO₂ pour créer des possibilités de comparaison transparentes et des points de repère à l'échelle de la Suisse dans la mesure des émissions de CO₂ ou de l'intensité en CO₂ des immeubles de rendement.

Surface de référence énergétique (SRE)

Somme de toutes les surfaces de plancher en surface et en sous-sol situées à l'intérieur de l'enveloppe thermique du bâtiment et pour lesquelles un chauffage ou une climatisation est nécessaire.

UN PRI

United Nations Principle for Responsible Investment (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies): une initiative d'investisseurs qui a établi six principes pour intégrer les critères ESG dans les processus d'investissement.

yourSRI

Plateforme de reporting globale permettant aux gestionnaires d'actifs et aux investisseurs du monde entier d'accéder à l'analyse des fonds et aux données de gestion d'actifs sous l'angle ESG et CO₂.

Impressum

Editeur:
CPE Fondation de Prévoyance Energie
Freigutstrasse 16
8027 Zurich
www.pke.ch

Téléphone 044 287 92 92
info@pke.ch

Conception, mise en page et réalisation:
Farner Consulting AG, Zurich

Photos:
Couverture: Franziska/Adobe Stock
Page 11: Induni & Cie SA
Page 13: Renespa AG

Paraît en français, en allemand et en italien.
La version allemande fait foi.

CPE Fondation de Prévoyance Energie

Freigutstrasse 16

8027 Zurich

www.pke.ch

Téléphone 044 287 92 92

info@pke.ch